

#17 Le salaire

Une conquête sociale contre le capitalisme



Bernard Friot

Sociologue et économiste français né le 16 juin 1946 à Neufchâteau (Vosges), professeur émérite à l'université Paris-Nanterre (Paris X).

Il théorise la notion de « salaire à vie » avec l'association d'éducation populaire Réseau Salarial. Ses travaux s'appuient sur une relecture de l'histoire économique française et de ses institutions, dont notamment le régime général de la sécurité sociale et la cotisation sociale.

En 2011, il fonde le Réseau Salarial, une association d'éducation populaire qui promeut l'idée d'un salaire à la qualification personnelle destiné à l'ensemble de la population. Une proposition alternative à celle du revenu de base, qu'il dénonce comme étant « la roue de secours du capitalisme ».

Lectures utiles :

- Bernard Friot : Puissances du salariat
- Baptiste Mylondo : Ce que nos salaires disent de nous

Aujourd'hui, le salaire est à la base de la rémunération. Mais jusqu'à la fin du 19^e siècle, la notion de salaire n'existait pas. Les travailleurs étaient payés à l'acte et cette idéologie du paiement à l'acte est le cœur de la rémunération capitaliste.

Dès sa fondation en 1895, la CGT érige le salaire en socle inébranlable de ses luttes. Luttés qui imposeront en 1910 l'officialisation du Code du travail, notamment grâce à la grève générale de 1906.

Ce code du travail va radicalement changer les rapports entre les exploitants (ceux qui détiennent les moyens de production) et les exploités (ceux qui ne possèdent que leur force de travail).

Grâce au contrat de travail, l'exploitant passe du statut de simple commerçant au statut d'employeur ayant une responsabilité légale envers ses salariés.

Grâce au salariat, les exploités aussi changent radicalement de statut. Jusque-là, ils n'étaient que des groupes sociaux très hétérogènes sans réelle matière à s'agréger. Désormais, ils pourront se regrouper et s'identifier comme salariés.

Cette nouvelle classe sociale identifiée va permettre la conquête de nombreux droits, de nombreuses lois et autres conventions.

La CGT et le parti communiste vont ensuite mener une lutte qui va révolutionner structurellement le salaire. Jusque-là, le salaire est rattaché au poste de travail, mais ils vont lutter pour que le salaire soit rattaché à la personne. Cette lutte victorieuse sera officialisée en 1946 par la loi Thorez avec la création de la fonction publique.

Dorénavant, dans la fonction publique, le salaire devient un attribut de la personne.

Un fonctionnaire dispose à présent d'un salaire à vie, quelle que soit sa situation.

Salaire à vie, qui permet de libérer le travail de la logique capitaliste.

Libération qui permet d'associer l'activité productive au service de l'utilité sociale et non pas à la mise en valeur du capital.

Contrairement aux discours libéraux, les fonctionnaires sont la preuve que l'on peut créer de la valeur économique sans avoir besoin de faire fructifier un capital. La valeur du travail des fonctionnaires étant d'ailleurs inclus dans le calcul du PIB.

Le salaire comprend une part socialisée, appelée « cotisation » :

- Il y a, avant les cotisations patronales, votre salaire « super brut » qui est exactement ce que vous rapportez à l'entreprise (oui, vous ne coûtez absolument rien à l'entreprise).
- Il y a ensuite, avant les cotisations salariales, votre salaire « brut ».
- Et enfin votre « salaire net » qui est versé sur votre compte en banque.

Toutes ces cotisations permettent de faire société, c'est-à-dire, d'assurer un cadre de vie correct, au quotidien, pour l'ensemble de la population (santé, éducation, sécurité, infrastructures, etc). On cotise selon ses moyens et on reçoit selon ses besoins.

Cependant, il ne faut surtout pas confondre les cotisations et les taxes.

Les cotisations sont prélevées sur les salaires alors que les taxes le sont sur les profits.

Il est structurellement plus vertueux de cotiser plutôt que de taxer, car la source d'approvisionnement devient indispensable au maintien du système qui s'en nourrit.

- Taxer les profits, les rendent nécessaires au système et seront compensés par une baisse de la masse salariale pour se préserver en cas de crise. (La crise Covid en est un bon exemple)
- Tandis qu'un système dépendant des salaires devra à tout prix les garantir (voire même les augmenter) afin de se préserver.

Taxer le capital, c'est le légitimer. Cotiser avec son salaire, c'est le pérenniser.

La nouvelle convention collective est un retour en arrière d'une violence sociale extraordinaire. Un retour au 19^e siècle avec d'un côté les exploitants et de l'autre les exploités où le poste de travail définit le salaire et non pas la personne. On parle, dans ce cas, de réification.

Le capitalisme, encourageant l'entrepreneuriat et l'uberisation des métiers, veut s'affranchir de ses responsabilités liées au contrat de travail et au salaire.

La CGT, fidèle à ses principes fondamentaux, fut le seul syndicat à ne pas signer cette atteinte aux droits des travailleurs. C'est pourquoi la CGT a toujours lutté pour l'augmentation des salaires contre les primes et autres « goodies » défiscalisés.